

Cayenne, le 18 juillet 2018



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'Académie de la Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

A Monsieur MOESE Miefi

LETTRÉ DE MISSION

En référence :

- Circulaire académique, 18 juillet 2018, fonctionnement des classes de langues maternelle

Rectorat

**Dispositif
académique des
classes de langues
maternelles**

Affaire suivie par :
P. BOUQUET

Téléphone
06 94 27 89 60

courriel
pierre.bouquet@ac-guyane.fr

Monsieur Miefi **MOESE** exerce sa fonction d'Intervenant en langue nenge(e) à l'école **Biswane** (commune de St Laurent du Maroni) à raison de 2h par jour dans la classe de CP de l'école **Biswane** dans le cadre de l'expérimentation apprentissage de la lecture en contexte bilingue.

Sous la responsabilité spécifique de l'IEN en charge de l'enseignement des langues de Guyane, le reste de son service est organisé comme suit :

- Conformément à la circulaire de juillet 2018 (fonctionnement des classes de langue maternelle), il accompagne au titre d'ILM référent les ILM des circonscriptions de St-Laurent 1, 2 & 3 et participe à leur formation dans le cadre des sessions du PAF prévues pour ces personnels.
- Il participe aux sessions d'habilitations pour P.E locuteurs en nenge(e) tongo.
- Il intervient à l'ESPÉ (sites de St-Laurent du Maroni & Cayenne) sur le parcours M1/M2 de P.E.-locuteur du nenge(e) tongo.
- Le concours de M Miefi **MOESE** pourra être requis pour le suivi et l'accompagnement des PE habilités sur la didactique et la pédagogie en nenge(e) tongo.
- Il participe à la production d'outils didactiques en nenge(e) tongo.
 - ✓ Priorité est donnée à la production du livret d'apprentissage de la lecture niveau CP en nenge(e) tongo et à son expérimentation.

Le 18 juillet 2018

Monsieur Miefi MOESE

Monsieur AYONG LE KAMA
Recteur de Région Académique de Guyane
Chancelier des universités

